

Charte d'accueil expérimental sur la P2OA (hosting policy)

M.à.j. mars 2023

1. Généralités

La présente charte définit les règles de bon usage de la plate-forme P2OA en tant que structure d'accueil d'activités expérimentales. Elle s'adresse à l'ensemble des usagers de la plate-forme, définis ci-après.

En principe, l'usage de la plate-forme est réservé à un cadre scientifique ou éducatif sans but lucratif, mais une dérogation peut être envisagée dans des cas spécifiques, devant faire l'objet d'un accord établi entre l'utilisateur et la structure responsable de l'infrastructure d'accueil.

Dans tous les cas, le futur usager est préalablement invité à se rapprocher de la direction de P2OA (p2oa@aero.obs-mip.fr) pour discuter des buts, modalités et conditions de mise en œuvre de l'expérimentation envisagée.

Définition de l'utilisateur

Est considéré comme usager toute personne, équipe ou organisme mettant en œuvre des moyens d'expérimentation scientifique sur l'un ou plusieurs des sites de la P2OA, que ce soit de façon

- temporaire (campagnes expérimentales limitées dans le temps),
- permanente (observation continue à long terme),
- semi-permanente (moyens expérimentaux basés sur un des sites P2OA mais pouvant occasionnellement être déplacés sur d'autres terrains).

Clauses de non garantie et de non responsabilité

La plateforme P2OA est une plate-forme d'accueil à caractère expérimental, administrée et gérée par des acteurs de la recherche publique non soumis à une obligation de résultat. Il appartient à l'utilisateur et à la direction de P2OA de discuter préalablement de la faisabilité et de la pertinence du projet expérimental. Cependant aucune garantie ne pourra être donnée à l'utilisateur quant aux conditions et à la réussite de son expérimentation.

La P2OA et ses personnels ne peuvent en aucun cas être considérés comme responsables des conséquences découlant directement ou indirectement de la collecte, de l'utilisation ou de la diffusion de données expérimentales acquises sur les sites P2OA.

2. Droits et obligations des usagers

2.1 Droits

L'utilisateur est considéré comme propriétaire des données qu'il a lui-même produites sur les sites P2OA. Il est libre d'en disposer à sa convenance, et notamment d'apprécier lui-même les conditions de diffusion et d'accès à ces données.

Données d'observation permanente ou semi permanente

L'utilisateur produisant des données d'observation permanente ou semi permanente est encouragé à déposer ses données sur la banque de données P2OA, sans qu'obligation en soit faite. Il peut aussi les mettre à disposition de la communauté scientifique à travers le portail web P2OA s'il le souhaite (cf. *charte d'utilisation et de diffusion des données P2OA*, <https://p2oa.aeris-data.fr/p2oa-data-policy/>).

Données de campagnes expérimentales

S'agissant des données spécifiquement collectées dans le cadre de campagnes expérimentales temporaires, elles n'ont en principe pas vocation à être déposées sur la banque de données P2OA, ni à être diffusées via le portail web P2OA.

Les usagers temporaires intervenant dans le cadre de campagnes de mesures sont encouragés, pour l'exploitation scientifique ultérieure de leurs données, à considérer également les mesures issues des observations permanentes ou semi-permanentes de la P2OA.

2.2 Obligations

Dans tous les cas

- L'utilisateur s'engage à contacter au moins un mois à l'avance la direction de P2OA (p2oa@aero.obs-mip.fr) en vue de toute expérimentation sur les sites P2OA, et à renseigner le formulaire d'évaluation des besoins (cf. https://p2oa.aeris-data.fr/wp-content-aeris/uploads/sites/71/2021/12/P2OA_site_access_form.doc).
- L'utilisateur met en œuvre son expérimentation et l'exploitation de ses données expérimentales sous sa propre responsabilité.
- En cas de valorisation de toute expérimentation menée sur les sites P2OA, notamment dans le cadre de publications ou de communications, **l'utilisateur s'engage à en informer la direction de P2OA (préalablement à l'étape de soumission) et à remercier les institutions soutenant la plateforme P2OA.** La formule de remerciements sera au moins constituée d'une partie concernant la plate-forme P2OA en tant qu'infrastructure d'accueil pour l'observation atmosphérique: « *Observation data were collected at the P2OA (Pyrenean Platform for Observation of the Atmosphere, <https://p2oa.aeris-data.fr/>). P2OA facilities and staff are funded and supported by the University Paul Sabatier, Toulouse, France, and CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique). P2OA is part of the national research infrastructure ACTRIS-France.* »

Au cas par cas (à discuter avec la direction de P2OA)

- Si une publication est envisagée suite à une expérimentation menée sur les sites P2OA, l'utilisateur s'engage à discuter et définir avec les responsables scientifiques et techniques P2OA les plus concernés, si des personnes doivent être remerciées ou bien associées à la publication en tant que co-auteurs.
- Si en plus de ses propres résultats expérimentaux, l'utilisateur utilise des données de mesures permanentes ou semi-permanentes acquises par ailleurs sur les sites P2OA, il s'engage à prendre connaissance et à respecter la *charte d'utilisation et de diffusion des données P2OA* (<https://p2oa.aeris-data.fr/p2oa-data-policy/>).